

UNION SYNDICALE



Section du Pas de Calais

Ensemble aux Finances Publiques



C. T. L. du 26 mai 2016

Déclaration liminaire de l'Alliance UNSA - CFTC

Monsieur le Directeur,

L'affranchissement étant à l'ordre du jour il convient de rappeler certaines conséquences, et pas des moindres, de la centralisation : les adresses manuscrites sont proscrites...il faut donc les imprimer... or les imprimantes étant en réseau et partagées à plusieurs à la fois , il faut faire la queue, s'assurer du bon format d'impression (différent de l'impression du prédécesseur) et tenter de faire ses impressions convenablement... chose pas toujours aisée ! Enfin voilà donc une nouvelle simplification administrative, Était-il possible de faire plus compliqué ? Nous nous posons la question, toujours sur ces fameux « mopeurs »

L'administration, par le biais des TBVS et mission « condition de vie au travail » veut faire croire qu'elle s'intéresse au quotidien des agents et qu'elle s'inquiète de leur moral. Or , nous avons vu dans les précédents CTL que la seule priorité est la mise en place à marche forcée des projets de restructurations sans se soucier le moins du monde des conséquences pour les collègues ciblés de fait par ces restructurations. La Direction ne cherche qu'une seule et unique chose, c'est de se donner bonne conscience, quoi qu'il en coûte. Et d'afficher une pseudo écoute du personnel.

nous vous rappelons un extrait de notre liminaire du 26 avril :

« Dans ces conditions, les agents concernés font bel et bien partie du mobilier du poste où ils exercent leur fonction, selon bien évidemment, votre belle et merveilleuse démarche concernant la consultation des êtres humains. »

et un autre extrait celle du 18 mars traitant des RAN :

« L'examen des situations doit se faire avec les agents des postes concernés qui sont d'ores et déjà en souffrance puisqu'ils travaillent dans un service en sous-effectif chronique. »

Ne serait-il pas plus simple d'arrêter tous ces changements ? de donner de réelles capacités d'évolution ? Enfin de donner des conditions décentes de travail , de donner des perspectives d'avenir , c'est à dire de permettre aux collègues de se projeter plusieurs années en avant ? Or il n'existe, pour la plupart, que des incertitudes sur leur lieu de résidence et de la frustration et terme de carrière et d'évolution de rémunération.

Ces TBVS et autres CVT ont-ils une réelle utilité ? Puisque aujourd'hui nous savons déjà que les conditions de travail vont se dégrader dans les années à venir ! Plutôt que dépenser de l'énergie à les établir, ne serait-il pas plus facile d'arrêter les réformes en cours , de rendre pérenne la vie des agents , de s'intéresser enfin à eux ?

Au cours de ce CTL, les points 4, 5 et 6 concerneront **exclusivement les êtres humains, les collègues, les agents que nous sommes**. Pour ces 3 points très importants de ce CTL, vous nous avez fourni des documents de travail en grande, très grande, quantité, mais, l'Alliance estime qu'ils sont d'une très mauvaise qualité. En effet, vous ne citez pas une seule fois la triste appellation d'origine incontrôlable « **suppression d'emplois** » dans tous ces documents.

C'est vraiment extraordinaire de pouvoir argumenter, discuter et autre sur la mission CVT, le baromètre social et le tableau de bord de veille sociale, sans jamais évoquer les suppressions d'emplois. L'Alliance vous dit « Chapeau » . Il convient de reconnaître qu'une fois de plus vous vous donnez bonne conscience en faisant des documents de travail plus que lourds, mais, qui au final, ne représentent que et exclusivement que, votre opinion en la matière.

Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Jean-François Waïlle
Trésorerie de Beuvry

Véronique Vicari
PCE Arras

Gabriel Gaillard
ERD 62

Jean-François Heneman
ERD 62

Christine Duval
PCE Lens